

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
CANTON DE CAULNES
COMMUNE DE CAULNES

SEANCE DU 13 JUIN 2019

L'an deux mil dix neuf le TREIZE JUIN à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
FRERE Henri , LEBRETON Pierrette, DUPAS André, BOUGAULT Patricia,
Adjoints au Maire.
GUILLEMOT Marie-Paule, Conseillère Municipale Déléguée.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline,
DESRIAC Jean-Paul, GUILLOU Marie, LE MOAL Marina, MAILLARD David,
Gérard MURGALE, RENAUD Nicole.

Absents excusés : Hubert GUERIN – Jean-Yves NOGUES

Pouvoirs : Christelle OUICE a donné pouvoir à David
MAILLARD.

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU -

Approbation du Procès-Verbal du 14 mai 2019

Délibération 2019/06/01 - Rénovation Salle des Fêtes – lot 9 – Electricité Chauffage – 956.06 HT.

Vu le devis présenté pour des travaux supplémentaires sur le lot 9 Electricité Chauffage : *travaux complémentaire chauffage cuisine, modification du principe de coupure de l'éclairage, complément incendie,*

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable à l'avenant présenté : Entreprise LE BOHEC pour un montant HT de **956.06 euros.**
- Dit que le marché lot 9 s'établit comme suit :

Marché initial HT	63 869.92
Avenant 1 (CM du 27.02.2019)	9 951.49
Avenant 2	956.06
TOTAL HT	74 777.47

Délibération 2019/06/02 - PLUI – Arrêt du PLUIH en date du 25.03.2019 – Avis favorable du Conseil Municipal avec observations annexées à la présente délibération.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 13 Mars 2017, a prescrit l'élaboration de son Plan Local

d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la Concertation Publique.

Pour rappel, les objectifs de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat sont :

- Traduire le projet de territoire et les différentes stratégies de l'agglomération (touristique, économique,...) en cours d'élaboration,
- Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme communaux au travers d'un document d'urbanisme intercommunal,
- Prendre en compte la diversité des identités territoriales de l'intercommunalité : littorale, rurale, agglomérée, ... qui se traduira par une sectorisation du territoire au sein du PLUi,
- Intégrer le Programme Local de l'Habitat de Dinan Agglomération d'une durée de six ans, qui répondra aux enjeux :
 - D'une véritable stratégie foncière en matière de développement urbain et de maîtrise de coûts,
 - Du besoin en logement et en hébergement du parcours résidentiel des habitants du territoire, avec une attention particulière sur le littoral,
 - De la diversité du territoire et des publics spécifiques,
 - De la lutte contre la vacance et la dégradation du bâti,
- Intégrer un volet déplacement au PLUi pour une meilleure articulation entre les politiques sectorielles,
- Planifier, au-delà des frontières communales et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontalière (secteurs d'urbanisation hors des bourgs et frontaliers entre plusieurs communes),
- Rendre compatible le PLUi avec le SCoT du Pays de Dinan, les lois Grenelle I et II et la loi Alur,
- Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue,
- Préserver les milieux naturels du territoire par une prise en compte de la sensibilité littorale et des continuités écologiques,
- Préserver l'activité agricole,
- Promouvoir le renouvellement urbain et la revitalisation des centres urbains et ruraux,
- Garantir la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment sur les entrées de ville,
- Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable,
- Inciter à la réhabilitation du bâti ancien et la rénovation énergétique,
- Permettre la revitalisation des centres bourgs sur le plan économique,
- Permettre l'accessibilité aux services publics,
- Prévenir les risques et nuisances de toute nature,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, par un urbanisme durable,
- Mutualiser les moyens techniques et financiers.

Conformément aux articles L103-3 à L103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire de DINAN AGGLOMERATION a, dans sa délibération du 13 mars 2017, défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants de l'intercommunalité, les partenaires ainsi que les personnes publiques associées.

Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil Communautaire.

De nombreuses remarques ont été formulées lors des différents évènements qui ont ponctué l'élaboration du PLUiH. Elles ont concerné les thématiques de l'Habitat et du Développement Urbain, l'Economie, la Mobilité, l'Environnement et le Cadre de vie, l'Information du public et la Concertation, et la Procédure.

Les acteurs ont également contribué à la définition des orientations et des objectifs inscrits au projet d'arrêt, en particulier sur le volet Habitat, et l'environnement.

C'est dans ces circonstances que le Conseil Communautaire a été invité à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, conformément aux articles L103-6 et L153-14 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, considérant ces éléments, après avoir débattu et délibéré,

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a :

- Décidé d'approuver le bilan de la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat,
- Décidé d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de Dinan Agglomération.

La délibération nous a été notifiée en tant que commune membre de Dinan Agglomération.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que nous devons nous prononcer sur le projet du PLUI tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire le 25 mars 2019, faire part de notre avis ainsi que formuler nos observations.

Après délibération, le Conseil Municipal

Vu la proposition de la commission urbanisme en date 2 mai 2019,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLUIH assorti d'observations jointes en annexe de la délibération.

Délibération 2019/06/03 - Budget 2019 – décision modificative – Versement recette vente mobilier occasion à l'ALSH et APE –
--

Monsieur le Maire rappelle que la vente de mobilier scolaire a rapporté 2 033.50 euros en 2018. En 2019, la somme encaissée est répartie entre l'ALSH (Centre Aéré) et L'APE (Association des Parents d'Elèves).

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la décision modificative suivante :

- **Dépenses de fonctionnement** **article 678 - + 2 050 euros**
- **Recettes de fonctionnement** **article 73111 + 2 050 euros**

- **Délibération 2019.06.04 - Tarifs communaux au 1^{er} septembre 2019 –**

Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- fixe comme suit les tarifs des services communaux : + 1.50 %

GARDERIE	2017	2018	2019
matin	1.39	1.42	1.44
Soir	2.50	2.54	2.58
	3.11	3.16	3.21
Matin et soir	2.87	2.92	2.96
	3.63	3.69	3.75
Gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant			

	Services	1.9.2017	1.09.2018	1.09.2019
DROITS DE PLACE Marché	Au mètre linéaire	0.50	Gratuit 0.50 si Electricité.	Gratuit 0.50/ml si Electricité
TENNIS	Carte famille	44.50	45.20	45.90
	Carte jeune 10.18	23.00	23.40	23.75
	Heure	6.60	6.70	6.80
	Semaine	23.00	23.40	23.75
PHOTOCOPIES	Format simple – 1 face	0.40	0.45	0.45
	Format simple – 2 faces	0.50	0.55	0.55
	Format double – 1 face	0.65	0.70	0.70
	format double - 2 faces	0.85	0.90	0.90
RESTAURANT SCOLAIRE	Enfant Scolarisé Caulnes et st Jouan de l'Isle	2.86	2.91	2.95
	½ tarif pour le 3 ^{ème} (4 ^{ème} enfant gratuit)	1.43	1.46	1.48
	Repas occasionnels enfants Caulnes et St Jouan de l'isle	4.40	4.47	4.54
	Communes ext (prix de revient depuis le 9.05)	5.91	5.82	5.82
	Enseignant	5.91	5.82	5.82
TRANSPORT SCOLAIRE	Par enfant et par trimestre	32.50	33.00	33.50

	A partir du 3 ^{ème} enfant	16.20	16.50	16.75
CONCESSIONS CIMETIERE	15 ans	56.00	57.00	58.00
	30 ans	105.50	107.50	109.00
	50 ans	189.00	192.00	195.00
CAVE URNE	15 ans	179.00	182.00	185.00
	20 ans	231.00	235.00	239.00
	30 ans	355.00	361.00	366.00
COLOMBARIUM	10 ans	222.00	226.00	229.00
	15 ans	333.00	338.00	343.00
	20 ans	443.00	450.00	457.00
	30 ans	667.00	677.00	687.00
	Dispersion des cendres	27.50	28.00	28.50
TAXE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT		758.00	Dinan Agglo	Dinan Agglo
MAISON DES ASSOCIATIONS				
	- Repas de famille	110.00	112.00	114.00
	- Vin d'honneur	55.50	56.50	57.00
	- 1 Réunion (but lucratif) –	65.00 + 24.00 (chauffage)	66.00 24.50 (chauffage)	67.00 25.00 (chauffage)
	- Activités à l'année à but lucratif			A REVOIR

Pont bascule	2015	2016	2017	2018	2019
Coop de broons	2150.00 au 1.1.2016	2 200.00 1.1.2017	2 250.00 1.1.2018	2300.00 Au 1.1.2019	2 350.00
La pesée	2.50	2.50	3.00	3.00	3.50 (2019 et 2020)

Ne prend que les pièces de 2 , 1 et 0.50 euros.

	2015	2016	2017	2018	2019
Salle des fêtes (asso. à but lucratif	53.50/mois	54.00	54.50	55.50	56.00

Accueil de loisir du mercredi – harmonisation avec les tarifs ALSH DINAN AGGLOMERATION

	Journée avec repas	½ journée avec repas
QF <331	6 €	4.50 €
QF de 331 à 650	8 €	6 €
QF de 651 à 800	11 €	8 €
QF de 801 à 1100	13 €	9.50 €

QF de 1101 à 1310	14 €	10.50 €
QF > 1310	16 €	12 €
Hors Dinan Agglo	24 €	18 €

Un tarif dégressif applicable aux enfants présents à la journée :

- 10 % pour le 2^{ème} enfant
- 20 % à partir du 3^{ème} enfant

Délibération 2019/06/05 -Subventions 2019

Le Conseil Municipal

Vu la proposition de la commission « Associations »,

Et après en avoir délibéré

- Vote les subventions suivantes aux Associations pour l'année 2019 :

	2017	2018	2019
Comité des Fêtes	2 000	2 000	2 000
Pecheurs Haute Rance	305	350	350
Rance foot-ball club	2 000	2 000	2 000
Protection civile broons-caulnes	100	100	100
Amicale des chasseurs	305	305	350
Amicale sapeurs pompiers	1 220.00	1 220.00	1 220.00
Comice agricole	1 279.50	1 279.50 (1 000 Terre Attitude votée).	1 316.50
ADIMC Plérin (moteurs cérébraux)	50	50	50.00
Association Croix d'Or secteur Broons	50	50	50.00
CAUE 22	Dinan Agglo	Dinan Agglo	Dinan Agglo
Prévention routière	40	40	40.00
Mission locale	Dinan Agglo	Dinan Agglo	Dinan Agglo
PEP pupilles de l'enseignement public	50	50	50.00
ADAPEI	50	50	50.00
GJPYC GROUPE JEUNES FOOT	1 200	1 500	1 500
Fonds Solidarité Logement (Conseil Général)	342	342	342
Hand Ball de Broons	100	100	100
Ass culturelle et musicale canton broons	60	Dinan Agglo	Dinan Agglo
Danse AID		500	Dinan Agglo
VARAP RANCE	2000.00 Dinan Agglo	2000 (dont 1600 euros reçu de DINAN AGGLO)	996.00 (dont 800 euros reçu de DINAN AGGLO)
Les Copains de la Boulliais			100

			Subvention de démarrage.
--	--	--	--------------------------

Délibération 2019/06/06 - Implantation d'éoliennes sur le territoire de la Commune – Les Landes de Caulnes – Avis favorable du Conseil Municipal -

Vu le projet de la Société ELAWAN d'implanter 1 parc éolien d'une puissance estimée de 10 mégawatts sur le territoire de la Commune dans le secteur des Landes de Caulnes en limite de la Commune d'Yvignac la Tour,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **Donne, à l'unanimité, un accord de principe,** à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de CAULNES dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Délibération 2019/06/07 – Choix d'un nom pour le groupe scolaire – ECOLE « LA FONTAINE CARIOU ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de choisir un nom pour le groupe scolaire. Les enseignants avaient procédé à une consultation auprès des élèves. Plusieurs noms avaient été proposés et le Conseil Municipal avait retenu :

- Ecole du Lavoir
- Ecole de la Fontaine

Monsieur le Maire, à l'aide d'un plan datant de 1833, apporte quelques éléments sur l'importance de l'eau et de la source de Cariou dans l'histoire de la commune. Le fait de faire référence à la fontaine cariou résulte de 2 raisons principales :

- 1 historique : plusieurs documents montrent que l'existence de cette fontaine est très ancienne. (avant la période gallo romaine).
- l'importance que cette source a eu dans l'approvisionnement en eau pour la population de Caulnes.

Cette source produit une eau de bonne qualité et son débit journalier est important. C'est une source qui ne tarit jamais même durant les étés les plus secs.

La source se trouve de l'autre côté de la voie ferrée, juste en face l'école maternelle. Elle est nichée au creux d'un bouquet d'arbres.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- DECIDE, à l'unanimité, la dénomination suivante :

ECOLE « LA FONTAINE CARIOU »

Délibération 2019/06/08 - Recensement de la population 16.01.2020 au 15.02.2020 - Nomination d'un coordonnateur communal.

Vu le recensement de la population de Caulnes organisé du 15 janvier au 14 février 2015,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- NOMME coordonnateur communal :

. Monsieur Henri FRERE, Adjoint au Maire

- NOMME coordonnateur communal suppléant

. Madame Janick BUCHON, Agent Communal,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Emprunt 650 000 euros – Mandat à Mr le Maire après avis de la commission des finances – Information. CRCA – 15 ans – échéance à capital constant – 0.94 % trimestriel –
- Personnel communal – Service périscolaire – Organisation de la rentrée - Mise à jour de la liste des effectifs pour la rentrée scolaire 2019.2020. Transformation de postes temporaires en postes permanents – Délibération CM de juillet.
- Inventaire des cours d'eau – point sur l'étude
- Etude urbaine – réunion publique le mercredi 19 juin à 19 heures (hall associatif).
- Participation citoyenne à la sécurité.
- Défense incendie – compte rendu de la réunion du mardi 4 juin 2019.
- Etudiants Ville Gate – 26 au 30 juin – 22 étudiants –
- Accueil d'un TIG –
- 13 juillet – feu d'artifice et soirée des pompiers – dispositifs anti-intrusion sur le site.
- Tilleul Eglise –
- Enquêtes publiques . DEVIATION CONSEIL GENERAL – en Juillet
. PLUIH DINAN AGGLOMERATION – du 13 aout au 20 septembre 2019.